



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-615

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

SGAR Hauts-de-France /

R32-2023-12-28-00001 - Arrêté portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France (6 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-12-28-00001

Arrêté portant composition du conseil
économique, social et environnemental de la
région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant composition
du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire interministérielle du 19 septembre 2023 portant instruction relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Considérant la consultation du président du conseil régional des Hauts-de-France ;

Considérant la consultation du président du conseil économique, social et environnemental des Hauts-de-France ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2024, le conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France est composé des représentants et personnes qualifiées désignées par le présent arrêté, pour une durée de six ans.

Article 2 – Le premier collège, assurant la représentation des entreprises et des activités professionnelles non salariées, est composé des 54 membres suivants :

- au titre des organismes consulaires :

représentation	sièges	représentants
Chambre de commerce et d'industrie de région	7	- M. Philippe BERNARD - Mme Annabelle COZETTE - M. Jean-Marc DEVISE - M. Laurent DEGROOTE - M. Philippe HOURDAIN - Mme Fanny LEFEBVRE - Mme Claire VANRYSEL
Chambre des métiers et de l'artisanat	5	- Mme Patricia FOURNIER - M. Jean-Luc MARCOTTE - M. José PEREIRA - M. Christophe PETIT - Mme Kathia STOUPY
Chambre d'agriculture de région	2	- Mme Jocelyne BERTRAND - M. Ghislain MASCAUX
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	2	- M. Jean-Michel BONDU - Mme Peggy ROBERT

- au titre des employeurs et entrepreneurs :

représentation	sièges	représentants
Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	9	- M. Luc BAIJOT - M. Louis-Philippe BLERVACQUE - M. Pascal MONBAILLY - Mme Karine LECAT - Mme Valérie RAYNAUD - Mme Pascale SEBILLE - Mme Catherine SPADAVECCHIA - M. Arnaud COUSIN - Mme Anne-Charlotte ROUX
Union des entreprises de proximité (U2P)	6	- M. Jean-Yves CANNESSON - Mme Marie-Andrée ROULLEAU - M. Philippe GUILBERT - M. Morgan ISAAC - Mme Martine LIEN-BOWANTZ - Mme Marie-José ORLOF
Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	5	- M. Emmanuel COHARDY - Mme Jacqueline VAUTRIN - M. Marc-Antoine BREKIESZ - M. Pascal FRADCOURT - Mme Yvonne TASSOU
Employeurs indépendants et auto-employeurs	1	- Mme Sigried DEBRUYNE-BECQUART
Centre des jeunes dirigeants d'entreprises	2	- Mme Anaïs LEHEMBRE - M. Guillaume BATAILLE
Fédération régionale des jeunes chambres économiques (FRJCE)	1	- M. Souhail AOUD
Chambre régionale Hauts-de-France des professions libérales (CNPL)	1	- M. Florian BORG
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	1	- M. Christophe BERTIN

représentation	sièges	représentants
Union régionale des sociétés coopératives de production	1	- M. Pierre THOMAS
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	3	- M. Xavier FLINOIS - Mme Emmanuelle LETERME - M. Gabriel TROLLET
Syndicat des jeunes agriculteurs des Hauts-de-France	2	- Mme Gwenaëlle DESRUMAUX - M. Quentin DESTOMBES
Coordination rurale	1	- M. Eric DUPUY
Fibois Hauts-de-France	1	- Mme Florine WALLYN
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	1	- M. Olivier LEPRÊTRE
Norlink ports	1	- M. Benoît ROCHET
Entreprises publiques	2	- M. Laurent CANTAT-LAMPIN - Mme Alison MARQUILLY

Article 3 – Le deuxième collège, assurant la représentation des organisations syndicales, est composé des 54 membres suivants :

représentation	sièges	représentants
Comité régional CGT	14	- M. Frédéric BOURGEOIS - M. David CAILLEREZ - M. Bruno CRETON - Mme Lucie DE BRITO PICADO - Mme Sandrine DELAYEN - Mme Audrey DELPLACE - M. Arnaud DUCHATEAU - M. Aurélien JAN - Mme Angéline LECOCQ - Mme Sandrine MICHAUD - Mme Stéphanie RAVENEAU - M. Laurent REGNIER - M. Patrick TAUPIER - Mme Emilie THIERRY
Union régionale CFDT	13	- M. Tarek BAÏS - Mme Nathalie CAGNY - M. Christophe COURQUIN - M. Franck DELATTRE - Mme Catherine DUCARNE - Mme Nadine GORET - Mme Stéphanie LEBEE-DELATTRE - M. Pascal LOLLIVIER - M. Pierre-Jean LORENS - Mme Ingrid MALE - Mme Laurence PIOTROWSKI - M. Vincent POIRRIER - M. Julien TAILLEZ

représentation	sièges	représentants
Union régionale FO	10	- M. Rachid CHERCHOUR - Mme Maud CORMONTAGNE - Mme Josiane DELCROIX - M. Alain DURIEUX - M. Christophe GIFFARD - M. Jean-Baptiste KONIECZNY - Mme Ghezala KRIBA - Mme Maud LEMAIRE - Mme Sylvie THUILLIER - M. Nicolas VERHILLE
Union régionale CFTC	6	- Mme Marianne COULON - M. Bertrand DUCLOY - Mme Suzanne LALEUW - M. Michaël RAMBAUT - Mme Isabelle RÉMY - M. Wilfrid WAGER
Union régionale CFE-CGC	4	- Mme Cathy DELAIRE - M. Eric HORVILLE - Mme Corélie LEBLANC - M. Jean MACHER
Union régionale UNSA	4	- M. Olivier DEPOULAIN - M. Philippe DUMÉ - Mme Nathalie LIOTARD - Mme Dorothée SELLIER
Union syndicale Solidaires Hauts-de-France	2	- Mme Malika CHEDDANI - M. Philippe SANNIER
Fédération syndicale unitaire des Hauts-de-France	1	- M. Vincent PERLOT

Article 4 – Le troisième collège, assurant la représentation des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, est composé des 54 membres suivants :

- au titre du cadre de vie :

représentation	sièges	représentants
Logement	2	- M. Xavier GUILLET - Mme Lucette VANLAECKE
Politique de la ville	1	- M. Pierre-Édouard MARTIN
Sport	1	- M. François COQUILLAT
Culture	1	- M. Phillipe GAYOT
	1	- M. Didier THIBAUT
	1	- M. Christian MORZEWSKI
	1	- M. Godefroy VUJICIC
Tourisme	2	- Mme Brigitte LOUIS-ETIENNE - M. Pascal SARPAUX
Associations de consommateurs	2	- Mme Sylvie DEKEISTER - M. Daniel DESPINOY
Vie associative	1	- Mme Ondine CHAURIN

- au titre de la santé et des solidarités :

représentation	sièges	représentants
Établissements de santé	1	- M. Pierre LEMAIRE
	1	- M. Rémi PAUVROS
Handicap	1	- Mme Marie-Josèphe CERISIER
Sport-santé	1	- M. Philippe LAMBLIN
Protection sociale	1	- M. Didier SILVAIN
Centres sociaux et organismes caritatifs	2	- M. Michel BRULIN - Mme Marie-Véronique DEVISE
Droit des femmes et égalité	1	- Mme Myriam CAU
Aînés	1	- M. Michel GUILBERT
Mutualité	2	- Mme Anne-Sophie THERON - M. Alain TISON
Réseau bancaire mutualiste et postal	1	- M. Gabriel HOLLANDER

- au titre de la famille et de l'éducation :

représentation	sièges	représentants
Associations familiales	2	- Mme Ghislaine LEFEBVRE - M. Samuel MAROT
Associations de parents d'élèves	2	- M. Christian DETROISIEN - Mme Marie-Françoise WITTRANT
Associations et syndicats étudiants	2	- M. Félix BODOULE-SOSSO - Mme Yuna LE GALL
Jeunesse et éducation populaire	2	- Mme Clairanne DUFOR - M. Valentin REULET
	1	- M. Paul PHILIPPE
Insertion professionnelle et formation	2	- Mme Sylvie JUSSERAND - M. Emmanuel STEPHANT

- au titre de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur :

représentation	sièges	représentants
Universités et grandes écoles	2	- Mme Cécile CARRA - M. Hassane SADOK
	1	- M. Jean-Christophe CAMART
	1	- M. Nicolas LEBLOND
	1	- M. Denis VINCKIER
Recherche et technologie	3	- M. Chekib GHARBI - Mme Fabienne JEAN - M. Christophe MULLER
Pôles de compétitivité	1	- M. Thierry MISSONNIER

- au titre de la protection de l'environnement :

représentation	sièges	représentants
Protection de la biodiversité	2	- Mme Perrine DEREUX - M. Laurent GAVORY
Éducation environnementale	1	- M. Laurent CHOCHOIS
Transition énergétique	1	- M. Stéphane BALY
Gestion cynégétique et piscicole	2	<i>Sièges vacants</i>
Personnalités choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	3	- Mme Déborah CLOSSET-KOPP - M. André FLAJOLET - M. Hervé PIGNON

Article 5 – Le quatrième collège est composé des 8 personnalités qualifiées suivantes :

représentation	sièges	représentants
Personnalités qui, en raison de leur qualité ou de leur activité, concourent au développement de la région	8	- M. Mohammed BENLAHSEN - Mme Nathalie CAOUDER - Mme Bénédicte LÉCLERC DE HAUTECLOCQUE COSTE - M. Jean-Louis COTTIGNY - Mme Stéphanie DEPRAETERE - M. Jean-François DEVILLERS - Mme Claire HODENT - M. Jean-Louis VINCENT

Article 6 – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

28 DEC. 2023


Georges-François LECLERC